

Acte 1 du Plan Climat Air Energie Territorial

Présenté en conseil d'agglomération le 22 janvier dernier, le projet de programme d'actions du Plan climat a été validé par les élus communautaires. Il doit être soumis pour avis aux autorités compétentes et au public, avant la validation définitive.

Processus de validation du projet de Plan Climat

Après un diagnostic réalisé au cours du 1^{er} semestre 2019, puis une phase de concertation auprès de la population (ateliers, stands d'information, enquête), une stratégie partagée a été élaborée.

Le projet de Plan climat, comprenant le diagnostic, le plan d'action et l'évaluation environnementale et stratégique a ainsi été validé lors du conseil communautaire du 22 janvier dernier.

Il sera soumis pour avis à l'autorité environnementale, Préfet de Région et Président du conseil régional, puis au public et acteurs du territoire.

S'en suivra, cet été, une phase de consultation du public. Outre la mise à disposition dans les lieux publics et la mise en ligne des documents sur son site web, l'Agglo organisera à cet effet des présentations lors de différents événements du territoire (Fête de la nature (24 mai), Fête de la biodiversité (12-14 juin), événements autour de la transition écologique...).

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que le Plan climat finalisé pourra être validé.

Suivi et évaluation des actions

Un dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place dans le cadre d'un comité de pilotage intégrant partenaires et représentants de la société civile. Chaque action comporte pour cela des indicateurs de suivi et de résultat.

Au bout de trois années de mise en œuvre, le Plan climat fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public. Après six ans de mise en œuvre, une évaluation globale est réalisée.

Projet de programme d'actions

Le programme d'actions se compose de 5 axes stratégiques, 17 objectifs opérationnels et 48 actions. Le budget proposé s'élève à 2,6 millions d'€ sur les six années à venir.

Les axes stratégiques :

- Maintenir, enrichir et valoriser la diversité du territoire
- Mettre la transition énergétique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire
- Une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire
- Développer les énergies positives du territoire
- Être une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition

Ces axes et objectifs sont déclinés en actions portées par l'ensemble des services. Exemple :

- Proposer un accompagnement financier des ménages complémentaire au dispositif opérationnel de l'habitat
- Proposer aux habitants une aide financière pour le remplacement des chaudières bois par des chaudières performantes et labellisées Flamme Verte 7*
- Proposer aux habitants une aide financière à l'acquisition de vélos
- Réaliser un plan de solarisation des toitures publiques

Le Plan climat se caractérise par une grande transversalité (14 services de l'agglo mobilisés sur différentes thématiques), et une forte implication des acteurs du territoire (une trentaine de partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions).

La mise en œuvre et la gouvernance partagée du Plan climat permettront d'inscrire la transition écologique dans l'ensemble des projets portés par ARCHE Agglo, et d'accompagner les acteurs du territoire dans cette transition.

CONTACT PRESSE

Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
06 50 30 73 37